

BRUNETON René César

Né le 7 avril 1880 à ... (...), décédé le ... à ... (...).

Admis le 30 septembre 1898 à l'*École navale* à la suite du concours ouvert la même année, étant classé 42^e sur 76 élèves (*Déc. min. 10 sept. 1898, J.O. 11 sept. 1898, p. 5.750*).

Nommé au grade d'aspirant de 2^e classe à compter du 1^{er} août 1900, étant classé 23^e sur 74 élèves (*Déc. min. 7 août 1900, J.O. 8 août 1894, p. 5.269*).

Avec les autres aspirants, embarque le 9 octobre 1900 sur le **Duguay-Trouin**, bâtiment-école d'application.

Promu au grade d'aspirant de 1^{re} classe à compter du 1^{er} octobre 1901, étant classé 26^e sur 73 élèves (*D. 7 août 1901, J.O. 10 août 1901, p. 5.058*). Attaché au port de Brest (*J.O. 11 août 1901, p. 5.124*). Destiné à l'*Escadre de l'Extrême-Orient* (*Ibid.*).

Au 1^{er} janvier 1903, embarqué sur le croiseur de 2^e classe **Kersaint**, de la *Station locale de l'Annam et du Tonkin*.

Par décret du Président de la République en date du 21 septembre 1903 (*J.O. 23 sept. 1903, p. 5.917*), nommé au grade d'enseigne de vaisseau à compter du 1^{er} octobre 1903.

En Février 1904, désigné pour embarquer sur le contre-torpilleur **Flamberge**, dans l'*Escadre du Nord*, à Brest (*J.O. 19 févr. 1904, p. 1.139*).

En Mai 1904, désigné pour suivre, à compter du 1^{er} juin 1904, les cours du *Bataillon d'apprentis fusiliers*, à Lorient (*J.O. 18 mai 1904, p. 3.027*).

Par décision ministérielle du 6 décembre 1904 (*J.O. 9 déc. 1904, p. 7.348*), lui est concédé le brevet d'officier fusilier.

En Février 1905, désigné pour suivre, à compter du 1^{er} mars 1905, les cours de l' *École de canonnage* à bord de la **Couronne** (*J.O. 24 févr. 1905, p. 1.295*).

En Novembre 1905, désigné pour embarquer en qualité de canonnier sur l'avisotransport **Vaucluse**, à Toulon (*J.O. 16 nov. 1905, p. 6.669*).

En Août 1908, désigné pour embarquer en qualité de canonnier sur le croiseur cuirassé **Jules-Michelet**, en essai au port de Lorient (*J.O. 19 août 1908, p. 5.884*).

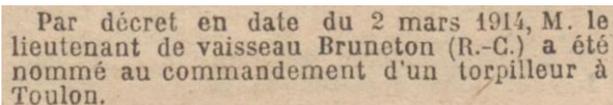
Par décret du 17 mai 1911 (*J.O. 19 mai 1911, p. 3.971*), promu au grade de lieutenant de vaisseau (2^e tour ; ancienneté).

En Août 1911, désigné pour embarquer en qualité de fusilier sur le cuirassé d'escadre **Charlemagne**, dans la 3^e Escadre (*J.O. 30 août 1911, p. 7.154*).

Par décision ministérielle du 25 mars 1913 (*J.O. 29 mars 1913, p. 2.817*), lui est concédé le certificat d'officier de tir.

En Novembre 1913, désigné pour embarquer sur le croiseur cuirassé **Gloire**, dans la *Division d'instruction de l'Océan* (*J.O. 13 nov. 1913, p. 10.090*).

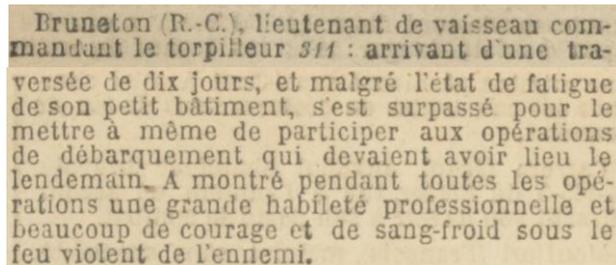
Par un décret du 2 mars 1914 (*J.O. 4 mars 1914, p. 1.970*), nommé au commandement du **Torpilleur 311**, à Toulon. Commandement pris le 1^{er} avril 1914 (*J.O. 11 mars 1914, p. 2.182*).



Par décret en date du 2 mars 1914, M. le lieutenant de vaisseau Bruneton (R.-C.) a été nommé au commandement d'un torpilleur à Toulon.

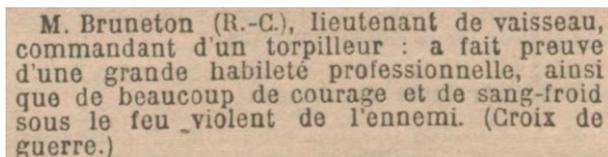
A partir d'Avril 1915, lors de l'opération des Dardanelles, exerce les fonctions de chef du *Groupe des Torpilleurs 309, 310 et 311*.

Cité à l'ordre de l'armée dans les termes suivants (*J.O. 1^{er} août 1915, p. 5.288*) :



Bruneton (R.-C.), lieutenant de vaisseau commandant le torpilleur 311 : arrivant d'une traversée de dix jours, et malgré l'état de fatigue de son petit bâtiment, s'est surpassé pour le mettre à même de participer aux opérations de débarquement qui devaient avoir lieu le lendemain. A montré pendant toutes les opérations une grande habileté professionnelle et beaucoup de courage et de sang-froid sous le feu violent de l'ennemi.

Par arrêté du Ministre de la Marine en date du 26 janvier 1916 (*J.O. 27 janv. 1916, p. 747*), inscrit au tableau spécial de la Légion d'honneur pour le grade de chevalier dans les termes suivants :



M. Bruneton (R.-C.), lieutenant de vaisseau, commandant d'un torpilleur : a fait preuve d'une grande habileté professionnelle, ainsi que de beaucoup de courage et de sang-froid sous le feu violent de l'ennemi. (Croix de guerre.)

En 1917, embarqué sur le croiseur cuirassé **Jules-Michelet**. Le 11 février 1917, membre de la commission d'enquête désignée par le contre-amiral **Charles Timothée Louis CHARLIER** pour déterminer les conditions dans lesquelles avait pris naissance, le 5 février 1917, l'incendie ayant causé la perte du cargo **Saint-Laurent**, de la *Compagnie générale transatlantique*.

Par décret du 5 novembre 1917 (*J.O. 7 nov. 1917, p. 8.899*), nommé au commandement du torpilleur d'escadre **Bambara**.

Par décret en date du 5 novembre 1917, M. le lieutenant de vaisseau Bruneton (René-César), a été nommé au commandement du torpilleur d'escadre *Bambara*.

Par décret du 25 novembre 1919 (*J.O. 29 nov. 1919, p. 13.676*), promu au grade de capitaine de corvette (*2^e tour ; au choix*).

En Janvier 1920, affecté, au choix, à la *Commission navale chargée de l'exécution des clauses du traité de paix en Bulgarie*, étant administrativement rattaché pendant la durée de sa mission au *Centre administratif marine*, de Paris (*J.O. 15 janv. 1920, p. 753*).

Par décret du 28 septembre 1924 (*J.O. 29 sept. 1924, p. 8.859*), nommé au grade de capitaine de frégate dans la réserve de l'armée de mer à compter du 1^{er} septembre 1924.

Daniel LAHEYNE
13 juin 2017.